

dans la note que j'ai lue, il sera difficile de produire les rapports dans un délai raisonnable, et j'aimerais à savoir s'il entend inclure ou exclure les embranchements dont j'ai parlé.

M. McMULLEN : Mon but est d'obtenir un rapport relativement aux embranchements qui ont été ajoutés au chemin de fer Intercolonial, depuis la construction de la ligne principale. Lors de la confédération, il a été convenu que le chemin de fer Intercolonial serait construit dans le but d'unir les provinces, mais, depuis cette époque, des embranchements ont été construits pour faciliter le commerce de divers endroits dans les différentes provinces, et non comme entreprise nationale.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je crois comprendre ce que l'honorable député désire ; mais il est question, dans la troisième partie de sa motion, des dépenses encourues par la construction ou l'achat de bâtiments dans chaque province, leur situation et leur coût. Veut-il parler de tous les bâtiments, et non de ceux qui appartiennent aux chemins de fer ?

M. McMULLEN : Non, à moins qu'ils n'appartiennent à la ligne principale ou aux embranchements.

Sir JOHN A. MACDONALD : L'honorable député veut parler seulement des bâtiments appartenant aux chemins de fer, et non des bureaux de poste, par exemple.

M. McMULLEN : La dernière partie de ma motion se rapporte aux bureaux de poste et aux douanes.

La motion est adoptée.

PAIEMENT ET DÉPENSES DES MINISTRES DE LA COURONNE, ETC.

M. McMULLEN : Je demande,—

Un état donnant :

1. Les noms de chaque ministre de la Couronne, haut-commissaire ou autre plénipotentiaire à l'étranger, depuis la Confédération jusqu'au 30 juin 1889 ;

2. Le montant de deniers retirés par chacun d'eux sous les titres suivants :— Salaire, allocation sessionnelle, frais de voyage, dépenses de voitures, et toutes autres sommes retirées à tout autre titre chaque année, durant leur terme d'office ;

3. Le montant total payé à chacun pour toutes fins quelconques pendant la durée de la charge jusqu'au 30 juin 1889.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je demanderai à mon honorable ami, le député de Wellington-nord, (M. McMullen) d'être un peu plus explicite. Il demande les noms de chaque ministre de la Couronne, haut-commissaire ou autre plénipotentiaire à l'étranger. C'est la première fois que j'entends dire dire que moi ou tout autre ministre, nous avons été des plénipotentiaires à l'étranger. De fait, j'ignorais que nous eussions eu des plénipotentiaires à l'étranger. On a prétendu que nous devrions avoir de ces plénipotentiaires.

M. McMULLEN : Je consens à modifier cette partie de la motion, et de remplacer plénipotentiaire à l'étranger par agent à l'étranger.

Sir JOHN A. MACDONALD : Mais nous n'avons pas d'agents à l'étranger. Le Canada ne peut pas en avoir. Les seuls agents étrangers que nous avons sont les consuls généraux et les consuls que les pays étrangers nous envoient.

Sir JOHN A. MACDONALD.

M. LAURIER : Mon honorable ami veut parler des commissaires qui ont été envoyés en pays étrangers, ainsi que nous le savons.

Sir JOHN A. MACDONALD : Ce n'est pas ce qu'il dit.

M. McMULLEN : C'est ce que j'ai l'intention de dire. Je suis prêt à faire tous les changements nécessaires dans le but d'obtenir les renseignements que je demande.

M. TAYLOR : Je n'ai pas de doute que le rapport, qui est demandé par l'honorable député de Wellington-nord (M. McMullen), augmentera la valeur de l'ancienne littérature du Canada. Tout naturellement, ce rapport coûtera une somme d'argent considérable, vu qu'il faudra remonter au-delà de la confédération, ce qui fait plus de vingt ans, et, indubitablement, il en coûtera environ \$100 par année, pour préparer ce rapport. Je suis d'avis que ce rapport, quand il sera soumis, formera un volume que nous n'aimerons pas à voir passer à la postérité, à un prix si élevé, à moins qu'il ne contienne quelque chose de plus que ce que demande l'honorable député, et, en conséquence, je propose que les mots suivants soient ajoutés :

4. État détaillé faisant connaître les fins pour lesquelles le montant reçu par chaque ministre de la Couronne, haut commissaire ou autre plénipotentiaire à l'étranger a été appliqué ou employé, et mentionnant en détail,—(1) les noms de tous les membres de la chambre des Communes depuis la Confédération ; (2) le montant total reçu par chaque membre pour indemnité sessionnelle, frais de route ou pour tout autre objet ; (3) le montant dépensé par chaque membre pendant son séjour à Ottawa pour vaquer à ses devoirs parlementaires, les noms des particuliers auxquels aucune somme ou sommes d'argent ont été payées et la raison du paiement ; (4) le montant dépensé par chaque membre de la Chambre des Communes pour frais de voyages en se rendant à Ottawa pour vaquer à ses devoirs parlementaires ou en revenant ; (5) les noms de ceux qui ont voyagé au moyen de permis de circulation et les noms des compagnies de chemins de fer qui les ont données ; (6) le nombre d'adresses ou ordres de la chambre demandés par chaque membre, le coût de la préparation de chaque réponse, y compris les frais d'impression et ce qui a été fait ensuite au sujet de chaque réponse ; (7) le nombre de fois que chaque membre a parlé en chambre, la durée de son discours, ce qu'a coûté au pays chaque discours prononcé, et sa valeur en se basant sur la longueur et le coût de chaque session ; (8) le nombre de motions et les noms des membres qui les ont proposées, à part les demandes de documents, et ce qui est advenu de ces motions après qu'elles ont été proposées ; (9) le montant de votes donnés par chaque membre et le nombre de fois que chaque membre s'est abstenu de voter et les raisons de telle abstention, indiquant le caractère et la nature de chaque motion proposée, et, dans chaque cas d'abstention, si le député non-votant a eu le consentement de la Chambre pour s'absenter ; (10) de quelle manière la somme de \$500 votée comme indemnité supplémentaire en 1885 a été dépensée par chaque membre de la chambre pour cette année, et quelle proportion de cette somme a été payée aux sociétés d'agriculture, en souscriptions aux fonds d'églises ou autres objets de charité, tel que promis par certains membres lorsqu'ils ont accepté ce supplément d'indemnité.

M. McMULLEN : Avant que l'amendement soit mis aux voix, je demanderai la permission de dire, M. l'Orateur, que le but que j'avais en vue en proposant la résolution que j'ai déposée entre vos mains, était uniquement de me mettre en état de montrer au peuple de notre pays ce que le gouvernement a coûté depuis la confédération jusqu'à ce jour. Je ne désire pas faire de distinction entre aucun gouvernement, soit libéral, soit conservateur, et j'ai demandé un rapport complet jusqu'à cette date. Je n'ai pas cherché à faire omettre les noms de ceux de nos amis qui pourraient figurer